



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.497/2



**PROGRAMME DES
NATIONS UNIES POUR
L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR
LA MÉDITERRANÉE**

5 mars 2021
Original: Anglais

Première Réunion du Comité de Pilotage du Sous-Projet 4.1

Réunion tenue par vidéoconférence, 11 mars 2021

Point 4 de l'ordre du jour: Progrès depuis la Réunion de Lancement

Rapport d'avancement du Sous-Projet 4.1

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Rapport d'avancement du Sous-Projet 4.1

1. Contexte du MedProgramme et rôle unique du Sous-Projet 4.1

Le Programme pour la mer Méditerranée (MedProgramme), destiné à renforcer la sécurité environnementale (ID FEM 9670), est une approche-programme plurisectorielle régionale mise en œuvre en Albanie, en Algérie, en Bosnie-Herzégovine, en Égypte, au Liban, en Libye, au Monténégro, au Maroc, en Tunisie et en Turquie. Le programme vise à accélérer la mise en œuvre des actions prioritaires convenues afin de réduire les principales agressions environnementales transfrontalières que subissent la mer Méditerranée et ses zones côtières, tout en renforçant la résilience climatique et la sécurité de l'eau et en améliorant la santé et les moyens de subsistance des populations côtières. Il s'articulera autour de quatre composantes et de huit Sous-Projets.

Le Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PAM/PNUE) est le principal organisme d'exécution ; le PNUE et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) sont les organismes d'exécution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ; et le Programme hydrologique intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (PHI/UNESCO), la Banque européenne d'investissement (BEI), le Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN Med), le Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée, WWF Med, le Plan Bleu, le Programme d'actions prioritaires/Centre d'activités régionales (CAR/PAP), le Centre d'activités régionales pour la consommation et la production durables (CAR/CPD) et le Centre pour les zones spécialement protégées (CAR/ASP) sont les partenaires d'exécution.

Les résultats, les composantes et les Sous-Projets du MedProgramme sont énoncés à l'annexe I. Une vue d'ensemble des pays participant à chacun des Sous-Projets ainsi que des domaines d'intervention associés, des organismes de mise en œuvre, des organismes d'exécution et des partenaires d'exécution est présentée à l'annexe II.

L'approche du FEM en matière de programmation repose sur le principe selon lequel, pour mettre en œuvre des solutions durables qui s'attaquent aux causes profondes complexes des problèmes environnementaux, il est plus efficace de lancer un ensemble coordonné de projets appliquant un certain nombre d'approches multidisciplinaires dans plusieurs domaines d'intervention que de mener des initiatives isolées. Le Sous-Projet 4.1 assure cette fonction de coordination essentielle dans le cadre du MedProgramme et sert de centre régional pour les sept autres Sous-Projets, en fournissant un ensemble de services à l'échelle du programme pour promouvoir une gestion efficace des connaissances, favoriser l'intégration des questions de genre et l'autonomisation des femmes et suivre les progrès accomplis vers les résultats attendus. Ces services sont prestés par l'intermédiaire du mandat de l'Unité de coordination du MedProgramme (MedPCU), qui fait partie intégrante du Sous-Projet 4.1 et est hébergée par le Secrétariat de la Convention de Barcelone du PNUE/PAM.

2. Bref aperçu des progrès réalisés dans le cadre du MedProgramme

Le PNUE/PAM met en œuvre sept Sous-Projets du MedProgramme, y compris le Sous-Projet 4.1, qui assure la coordination et le suivi des progrès au niveau du programme. Les paragraphes suivants donnent un aperçu de haut niveau des principales avancées enregistrées dans le cadre des Sous-Projets depuis la réunion de lancement du MedProgramme en juillet 2020.

Sous-Projet 1.1 (ID FEM 9684)

Ce projet vise à obtenir des réductions mesurables des niveaux de polluants organiques persistants et de mercure dans les points chauds et les bassins versants prioritaires du littoral méditerranéen. Pour ce faire, il combine une série d'activités qui favorisent la gestion et l'élimination rationnelles des polluants organiques persistants et du mercure ainsi que la prévention de la production de déchets par des actions pilotes et par l'utilisation de solutions se substituant aux polluants organiques persistants et au mercure.

Une analyse diagnostique transfrontalière actualisée pour la mer Méditerranée sera réalisée dans ce cadre, entre autres résultats.

À ce jour, des progrès ont été accomplis dans les activités fondamentales de gestion et d'élimination des produits chimiques et des déchets dans deux pays (Algérie et Liban), y compris la détermination des homologues nationaux, la préparation d'instruments juridiques visant à orienter la coopération entre le PAM/PNUE et les partenaires nationaux et la confirmation des inventaires des déchets contenant des PCB destinés au stockage et à l'exportation. Les documents d'appel d'offres à l'intention des prestataires nationaux chargés du transport des déchets contenant des PCB sont en cours de préparation, la valeur totale de ces services étant estimée à 1,1 million de dollars des États-Unis. Parmi les autres progrès notables, il convient de mentionner la mise en place des instruments juridiques qui encadreront la coopération avec les deux partenaires d'exécution du projet (Plan Bleu et CAR/CPD) et le recrutement de l'expert qui dirigera les analyses et les consultations menées dans le cadre de l'analyse diagnostique transfrontalière. Enfin, un plan d'action sur les questions de genre, qui est en cours d'examen par les pays participants et les partenaires d'exécution, a été élaboré dans le cadre du Sous-Projet 1.1.

Sous-Projet 1.2 (ID FEM 9717)

Ce projet est conçu pour réduire la pollution de la mer par les nutriments en mobilisant des investissements pour la modernisation des stations d'épuration, la réutilisation des eaux usées et la dépollution des bassins versants en Égypte, au Liban et en Tunisie, en plus du renforcement des capacités connexes dans le secteur des eaux usées au niveau national. Dans ce contexte, un ensemble de normes régionales sur le dessalement, l'aquaculture et la gestion des eaux usées et des boues sera créé afin d'éclairer les délibérations des parties contractantes à la Convention de Barcelone. Les questions de genre seront intégrées dans l'ensemble des activités et des résultats du projet.

À ce jour, les efforts se sont concentrés sur la mise en place de l'instrument juridique qui encadrera la coopération avec la Banque européenne d'investissement (BEI), laquelle dirigera les activités du projet se rapportant à la mobilisation des investissements dans les pays partenaires. Les négociations avec la BEI devraient se conclure en février 2021 et l'instrument juridique devrait entrer en vigueur au plus tard au deuxième trimestre de 2021.

Sous-Projet 2.1 (ID FEM 9687)

Le Sous-Projet 2.1 vise à améliorer la sécurité de l'eau, la santé des personnes et des écosystèmes et la résilience climatique dans les points chauds côtiers en élargissant l'adoption d'approches de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et en promouvant la bonne gestion des aquifères côtiers et des écosystèmes qui y en dépendent. Un appui ciblé sera fourni à cinq pays (l'Algérie, l'Égypte, le Liban, le Maroc et la Tunisie) en vue de la mise en œuvre et de la ratification du Protocole GIZC, tandis que des stratégies nationales de GIZC seront mises au point en Égypte et au Liban et que des plans de GIZC seront élaborés au Monténégro et au Maroc. Les travaux porteront sur cinq aquifères prioritaires de la région et comprendront la préparation d'évaluations des aquifères détaillées et fondées sur un ensemble d'indicateurs, une analyse de la vulnérabilité, l'élaboration de plans de gestion et la mise à l'essai de réseaux et de protocoles de surveillance des aquifères. Une série d'évaluations nationales des résurgences sous-marines d'eau douce sera également réalisée dans tous les pays participant à ce Sous-Projet. Enfin, un plan de gestion intégrée sera élaboré dans la région de Damour, au Liban, en utilisant l'approche « de la source à la mer » pour la gestion coordonnée de la zone côtière, des eaux de surface et des aquifères.

À ce jour, la principale réalisation a été la mise en place des instruments juridiques qui encadreront la coopération avec les partenaires d'exécution du Sous-Projet, à savoir : le GWP Med, le CAR/PAP, Plan Bleu et le PHI/UNESCO. Un plan d'action sur les questions de genre, qui est en cours d'examen par les pays participants et les partenaires d'exécution, a également été élaboré dans le cadre du Sous-Projet 2.1.

Sous-Projet 2.2 (ID FEM 9685)

Ce projet vise à renforcer la capacité des pays participants à équilibrer les utilisations concurrentes de l'eau dans les zones côtières prioritaires par une gouvernance intégrée de l'eau, de l'alimentation, de

l'énergie et des écosystèmes (approche fondée sur le Nexus), afin de renforcer la sécurité environnementale et de profiter conjointement des avancées réalisées. Les activités lancées dans ce cadre consisteront, entre autres, à renforcer la capacité des institutions à évaluer le Nexus et les stratégies et plans d'action qui s'y rapportent dans trois pays (Albanie, Liban et Maroc) et à mettre à l'essai des solutions sur le terrain.

À ce jour, la principale réalisation a été la mise en place de l'instrument juridique qui encadrera la coopération avec le partenaire d'exécution du projet, à savoir le GWP Med. Un plan d'action sur les questions de genre, qui est en cours d'examen par les pays participants et les partenaires d'exécution, a également été élaboré dans le cadre du Sous-Projet 2.2.

Projet du Fonds spécial pour les changements climatiques (ID FEM 9670)

Ce projet, qui est financé par le Fonds spécial pour les changements climatiques, renforcera les capacités des pays participants de la région méditerranéenne à s'adapter aux changements climatiques en vue d'influencer les processus plus vastes de développement dans la région. Il atteindra ces objectifs grâce à une combinaison d'activités comprenant des évaluations des risques climatiques dans les points chauds côtiers prioritaires de deux pays (le Monténégro et le Maroc), la détermination d'actions visant à renforcer la résilience des côtes dans lesdits points chauds côtiers (qui seront intégrées dans les plans de GIZC préparés dans le cadre du Sous-Projet 2.1), le renforcement des capacités locales en matière d'application des solutions d'adaptation aux changements climatiques, l'élaboration de lignes directrices pour la préparation de plans de financement de l'adaptation aux changements climatiques dans les zones côtières et la préparation d'une proposition visant à permettre aux efforts d'adaptation aux changements climatiques mis en œuvre dans les zones côtières méditerranéennes de bénéficier d'un appui financier international.

L'accord de coopération interne entre le PNUE et le PNUE/PAM pour ce projet a été conclu en décembre 2020. Depuis lors, les efforts ont porté sur la préparation de dialogues avec les pays participants et les partenaires d'exécution afin de confirmer et d'actualiser les domaines d'intervention prioritaires. Les instruments juridiques qui encadreront la coopération avec les partenaires d'exécution ont d'ores et déjà été mis au point et devraient entrer en vigueur au plus tard au deuxième trimestre de 2021.

Sous-Projet 3.1 (ID FEM 10158)

Ce Sous-Projet s'efforcera d'étendre la superficie des paysages marins sous protection et d'améliorer la gestion des zones marines protégées en Libye. Pour ce faire, une structure de gouvernance des zones marines protégées sera mise au point au niveau national et soutenue par de nouvelles unités de gestion sur site, des plans de gestion durable et des programmes et réseaux de surveillance. La gouvernance et la gestion durable des AMP seront renforcées par la participation des parties prenantes libyennes et le développement des capacités institutionnelles en matière de gestion des AMP et d'activités de suivi connexes.

Pour ce qui est des progrès accomplis à ce jour dans le cadre de ce Sous-Projet, un projet avancé d'accord de coopération interne entre le PNUE et le PNUE/PAM a été élaboré et entrera en vigueur au plus tard au deuxième trimestre de 2021. Les instruments juridiques qui encadreront la coopération avec les partenaires d'exécution ont d'ores et déjà été mis au point et entreront également en vigueur au deuxième trimestre de 2021.

Sous-Projet 4.1 (ID FEM 9686)

Le Sous-Projet 4.1, qui sous-tend la création du centre régional du MedProgramme, est conçu pour favoriser l'apprentissage et la diffusion des connaissances à l'échelle du MedProgramme, coordonner efficacement les portefeuilles et les interactions synergiques entre les Sous-Projets, intégrer systématiquement les questions de genre et assurer le suivi des progrès réalisés. L'assimilation des enseignements tirés et le partage des connaissances acquises dans le cadre du programme seront encouragés par la mise en place d'une plateforme de gestion des connaissances, d'un éventail solide de supports et d'activités de communication, d'information et de sensibilisation et d'un ensemble innovant

d'atlas de reproduction qui mettra en évidence les domaines dans lesquels il serait préférable de reproduire les interventions réussies du MedProgramme. Une série intégrée de mécanismes de suivi (y compris un bulletin semestriel de type journalistique sur le MedProgramme et un cadre plus formel de compte rendu axé sur les résultats), des réunions annuelles d'évaluation, des réunions semestrielles du groupe de coordination et la coopération avec le réseau « Eaux internationales » IW:LEARN viseront à assurer la coordination et à aboutir à des synergies tout au long du programme. En outre, un mécanisme de suivi spécifique sera mis en place pour évaluer les progrès réalisés grâce aux mesures poursuivies en faveur de l'égalité des genres dans l'ensemble du MedProgramme.

À ce jour, les activités menées dans le cadre du Sous-Projet 4.1 ont consisté à recruter le personnel de l'Unité de coordination du MedProgramme, à mettre en place une série d'instruments juridiques encadrant la coopération avec les partenaires d'exécution des Sous-Projets et à poser les fondements de la fourniture de services de gestion des connaissances, d'intégration des questions de genre, de coordination et de suivi à l'échelle du programme. Les progrès réalisés dans le cadre du Sous-Projet 4.1 sont détaillés à la section 3 du présent rapport.

Prochains ajouts au MedProgramme

Outre les huit Sous-Projets déjà approuvés dans le cadre du MedProgramme, le PAM/PNUE élabore également deux nouvelles interventions en coopération avec le FEM afin d'améliorer la mise en œuvre des avantages environnementaux et socio-économiques du programme. Un aperçu de ces interventions est présenté ci-dessous.

Gestion des pêches et des écosystèmes pour l'économie bleue en Méditerranée (FishEBM MED) (ID FEM 10560) (BD et IW)

L'objectif de ce projet de grande envergure du FEM est d'inverser la surexploitation de certaines ressources marines vivantes commerciales en renforçant la capacité des pays méditerranéens à gérer la pêche, y compris par l'application d'outils de gestion fondés sur les écosystèmes, dans le cadre du développement de leur économie bleue. Pour ce faire, cinq résultats seront obtenus : i) le renforcement de la capacité de gestion de la pêche commerciale, en mettant un accent particulier sur la pêche artisanale durable ; ii) une meilleure intégration des nouvelles technologies de suivi, de contrôle et de surveillance dans les efforts de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ; iii) l'adoption d'outils de gestion intégrée fondés sur les écosystèmes et d'une approche écosystémique de la pêche ; iv) la mise en place de solutions innovantes en faveur de l'économie bleue qui tiennent compte du secteur de la pêche ; et v) la gestion des connaissances et l'externalisation. Le projet, dont les organismes de mise en œuvre sont le PNUE et la FAO, sera exécuté conjointement par la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) et le PNUE/PAM.

La note de cadrage relative au projet FishEBM MED a été approuvée par le FEM le 4 mai 2020 et une subvention à l'élaboration de projets a été accordée. Le PNUE/PAM et la FAO s'efforcent actuellement de recruter une équipe d'experts chargés de rédiger la demande d'approbation du PDG pour ce projet, qui devrait être soumise au FEM en décembre 2021. Une série de consultations avec les pays participants et les partenaires d'exécution devrait commencer au deuxième trimestre de 2021.

Renforcer la réduction de la pollution en Méditerranée et la récupération des ressources par la mobilisation des investissements du secteur privé (projet MedPSI) (IW)

L'objectif du projet MedPSI (un projet de taille moyenne du FEM) est d'accélérer la réduction de la pollution en Méditerranée en mobilisant les investissements du secteur privé pour traiter les eaux usées et récupérer les ressources, afin de soutenir la mise en œuvre des priorités des plans d'action nationaux en matière de réduction des sources de pollution terrestres et de démontrer qu'il est possible de mettre en œuvre des instruments de financement mixtes innovants à plus grande échelle dans la région. Les activités initiales comprennent le recensement de deux projets d'infrastructure de traitement des eaux usées et de récupération des ressources prêts à être financés (un en Égypte et un en Tunisie) ainsi qu'un ensemble de travaux visant à faire participer les parties prenantes et à renforcer les capacités locales et nationales en matière de financement privé/mixte et de recours à l'approche fondée sur le Nexus eau-

énergie-alimentation-écosystèmes dans ce contexte. Le projet MedPSI viendra compléter les activités de traitement des eaux usées et de réduction de la pollution prévues au titre des Sous-Projets 1.2 et 1.3 du MedProgramme et exploitera un certain nombre de synergies avec les activités du Sous-Projet 2.2 concernant le Nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes. Ce projet, dont l'organisme de mise en œuvre est le PNUE, sera exécuté conjointement par le PNUE/PAM, le GWP Med et Climate Investor Two (CI2).

À ce jour, le FEM a approuvé la note de cadrage du projet et le PAM/PNUE œuvre à la préparation de la demande d'approbation du PDG avec les deux partenaires d'exécution. En tant qu'initiative de taille moyenne, le projet MedPSI n'est pas éligible à une subvention à l'élaboration de projets. Il est prévu que la demande d'approbation du PDG soit soumise au FEM avant la fin du deuxième trimestre de 2021.

3. État d'avancement détaillé du Sous-Projet 4.1 depuis juillet 2020

Le MedProgramme a été officiellement lancé par le PNUE/PAM lors d'une réunion de lancement virtuelle en juillet 2020. Depuis lors, les activités menées dans le cadre du Sous-Projet 4.1 ont consisté à : i) recruter le personnel de l'Unité de coordination du MedProgramme ; ii) mettre en place une série d'instruments juridiques visant à rendre opérationnels les différents Sous-Projets ; et iii) poser les fondements de la fourniture de services de gestion des connaissances, d'intégration des questions de genre, de coordination et de suivi à l'échelle du programme.

3.1 Recrutement du personnel de l'Unité de coordination du MedProgramme

Pour s'acquitter de son mandat, l'Unité de coordination du MedProgramme combine le savoir-faire des membres de son personnel et de consultants. Ses effectifs se composent de quatre postes permanents (le coordinateur du MedProgramme, le responsable de la gestion financière, l'assistant chargé des programmes et de l'administration et l'assistant chargé des finances et du budget) et de trois consultants (un spécialiste des eaux internationales, un spécialiste de la gestion des connaissances et un spécialiste de l'intégration des questions de genre). Tous les postes ont été pourvus entre juillet 2020 et février 2021, à l'exception du coordinateur du MedProgramme qui devrait être recruté d'ici au deuxième trimestre de 2021. Les consultants susmentionnés ont été engagés à la mi-octobre 2020.

3.2 Mise en place d'instruments juridiques encadrant la coopération avec les partenaires d'exécution

Afin de rendre opérationnels les Sous-Projets du MedProgramme, la première étape consiste à mettre en place une série d'instruments juridiques conjointement avec les partenaires d'exécution pour définir les modalités de coopération qui orienteront la mise en œuvre des activités. À ce jour, le PAM/PNUE a élaboré un total de sept instruments juridiques encadrant la coopération avec les partenaires d'exécution de trois Sous-Projets, à savoir : les Sous-Projets 1.1 (deux partenaires d'exécution), 2.1 (quatre partenaires d'exécution) et 2.2 (un partenaire d'exécution). Le PAM/PNUE prépare actuellement sept instruments juridiques supplémentaires à l'intention des partenaires d'exécution de trois Sous-Projets : le projet du Fonds spécial pour les changements climatiques (trois partenaires d'exécution), le Sous-Projet 1.2 (un partenaire d'exécution) et le Sous-Projet 3.1 (trois partenaires d'exécution). Ces derniers instruments juridiques devraient entrer en vigueur au plus tard au deuxième trimestre de 2021.

Les instruments juridiques fixent également la répartition des ressources financières entre les partenaires d'exécution, y compris les conditions de versement des premières tranches de financement. En janvier 2021, le PAM/PNUE a traité les premiers versements relatifs aux Sous-Projets 1.1, 2.1 et 2.2, qui devraient parvenir aux partenaires d'exécution concernés le 28 février 2021 au plus tard.

3.3 Poser les fondements de la fourniture de services à l'échelle du programme

Le Sous-Projet 4.1 fournira ses services d'appui à l'échelle du programme dans trois domaines :

- la gestion et la diffusion des connaissances ;
- la coordination et le suivi ; et
- l'intégration des questions de genre.

Les paragraphes suivants résument les progrès réalisés depuis octobre 2020 en vue de mettre en œuvre ces services.

La gestion et la diffusion des connaissances

Une série de consultations avec les principales parties prenantes du MedProgramme a été menée pendant la phase de lancement du programme, exercice dont les conclusions ont été déterminantes pour préparer la stratégie de gestion des connaissances approuvée en 2018. Deux ans se sont écoulés entre l'étape de subvention à l'élaboration de projets et le lancement effectif du MedProgramme, c'est pourquoi un nouveau cycle de consultations est prévu au cours de la phase de lancement pour recueillir des contributions techniques et stratégiques, affiner le champ d'application des activités et valider les caractéristiques des résultats attendus. Les échanges avec les partenaires et les parties prenantes ont été entamés en novembre 2020 et s'intensifieront dans les mois à venir, une fois que tous les Sous-Projets auront été lancés. Les parties prenantes seront consultées dans le cadre d'un processus actif de participation et de dialogue à double sens et leurs points de vue seront recueillis, consignés et pris en considération dans la mise à jour de la stratégie de gestion des connaissances. Une attention particulière est accordée la manière dont il convient de répondre à la crise de la COVID-19 et à l'évaluation de ses répercussions sur les activités du programmes et des projets.

Un certain nombre de mesures ont été prises pour entamer la planification et la mise en œuvre des services de gestion des connaissances, notamment l'élaboration de la plateforme de gestion des connaissances du programme, la conception de l'identité visuelle du programme, la préparation des premiers supports de sensibilisation (court-métrage, infographie, brochure), la sélection d'un logiciel de gestion de projet pour le portefeuille et la mise au point d'un mécanisme de renforcement ciblé des capacités du portefeuille du MedProgramme et des partenaires en général. Les activités de gestion des connaissances interagiront de manière croissante avec les fonctions de suivi et de rapport du Sous-Projet 4.1 et les renforceront, en mettant particulièrement l'accent sur la façon d'améliorer le partage efficace des informations dans l'ensemble du portefeuille et de mettre à l'essai des méthodes innovantes pour reconnaître, consigner et diffuser les enseignements tirés (grâce, par exemple, à la visualisation des données, au bulletin du MedProgramme ou à la création d'atlas de reproduction ou de fiches de bonnes pratiques). Un cadre permettant de mesurer le degré de réussite et les performances des activités de gestion des connaissances est en cours d'élaboration et sera assorti d'un ensemble d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs qui seront contrôlés au moyen des mécanismes susmentionnés. L'organisation de la réunion du groupe de coordination en 2021 constituera une excellente occasion de recueillir les commentaires des partenaires quant à la première année d'exécution ainsi que de procéder à l'échange des connaissances en vue de renforcer l'approche retenue par le MedProgramme. La structure et la portée de la réunion susmentionnée sont en cours de détermination par l'Unité de coordination du MedProgramme.

La coordination et le suivi

Le MedProgramme est actuellement composé de huit Sous-Projets, qui seront mis en œuvre en partenariat avec dix pays travaillant avec un large éventail d'organismes de mise en œuvre et d'exécution, de partenaires d'exécution et d'autres parties prenantes. La coordination efficace de ce portefeuille diversifié est donc une fonction centrale du Sous-Projet 4.1, qui est assurée par l'Unité de coordination du MedProgramme. Dans ce contexte, cette dernière prépare actuellement la mise en place d'un groupe de coordination qui fera office de mécanisme souple visant à renforcer la prestation des services à l'échelle du programme et fournira une plateforme où les partenaires de projet pourront se réunir (sur une base semestrielle) pour débattre de questions ayant une incidence sur l'ensemble des Sous-Projets et s'accorder sur celles-ci. Cette modalité de réunion s'inspire de l'expérience réussie du groupe de coordination créé dans le cadre du Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée (ID FEM 2600), le prédécesseur du MedProgramme. Une note de cadrage sur le groupe de coordination MedProgramme est actuellement en préparation et les partenaires du projet seront consultés sur les caractéristiques et fonctions principales de cet organe au cours des mois prochains.

L'une autre des fonctions principales du Sous-Projet 4.1 est la mise en place de mécanismes de suivi pour le MedProgramme. Un ensemble de modèles a été préparé pour suivre les progrès et les dépenses des partenaires d'exécution des Sous-Projets 1.1, 2.1 et 2.2. De même, un certain nombre de documents de planification destinés à orienter les partenaires d'exécution dans la préparation de leurs plans de travail et budgets annuels pour la période 2021-2022 ont été élaborés et mis en place. Divers modèles relatifs aux Sous-Projets 1.2 et 3.1 et au projet du Fonds spécial pour les changements climatiques sont en cours d'élaboration et feront partie intégrante des instruments juridiques encadrant la coopération avec les partenaires d'exécution de ces projets.

La mise sur pied des réunions annuelles du comité de pilotage des projets est une activité importante qui sous-tend les mécanismes de suivi du MedProgramme. En sa qualité de principal organisme d'exécution du programme, le PAM/PNUE est chargé d'organiser ces réunions et d'en assurer le secrétariat. Il prépare actuellement les réunions du comité directeur des Sous-Projets 1.1, 2.1, 2.2 et 4.1. Celles-ci se tiendront en mars 2021 et donneront aux comités de pilotage des projets l'occasion d'examiner et d'approuver les plans de travail et le budget des activités prévues au cours de l'année à venir (du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022).

Le Sous-Projet 4.1 vise également à promouvoir les synergies et à diffuser les progrès et les meilleures pratiques auprès de l'ensemble des parties prenantes et au-delà. À cette fin, l'Unité de coordination du MedProgramme organisera des réunions de bilan annuelles afin de fournir un forum pour l'apprentissage entre pairs dans tout le portefeuille du programme, de catalyser l'attention régionale et mondiale sur les progrès réalisés en vue d'une incidence dans toute la région méditerranéenne et de permettre une gestion adaptative au niveau du programme. Une note de cadrage sur les réunions de bilan annuelles est en préparation et servira de point de départ aux consultations avec les partenaires sur cette manifestation, qui sera organisée pour la première fois au cours de la deuxième année de mise en œuvre du MedProgramme. Actuellement, la première réunion de bilan annuelle est prévue pour le deuxième trimestre de 2022, et ce pour trois raisons. Tout d'abord, les parties prenantes disposeront ainsi d'un délai suffisant pour obtenir des résultats concrets dans tous les domaines d'intervention du MedProgramme (CW, IW, CCA et BD). Deuxièmement, le calendrier proposé est aligné sur le mécanisme d'établissement de rapports du cycle de projet du FEM, à savoir l'évaluation de l'exécution des projets dans le cadre de laquelle les progrès réalisés au cours de l'exercice financier du FEM (qui s'étend du 1^{er} juillet au 30 juin) sont examinés. Enfin, le fait d'organiser la réunion annuelle d'évaluation au deuxième trimestre permet d'espacer plus uniformément les manifestations liées au programme tout au long de l'année, en évitant notamment le premier trimestre, au cours duquel se tiennent les réunions annuelles du comité directeur du projet.

L'intégration des questions de genre.

Un autre pilier fonctionnel du MedProgramme est son approche innovante qui favorise systématiquement l'autonomisation des femmes et l'égalité des genres. Les progrès en matière d'intégration des questions de genre seront suivis grâce au modèle qui a été préparé à cette fin, conformément aux documents pertinents du FEM et du PNUE ainsi qu'au plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes. Cela permettra à l'Unité de coordination du MedProgramme et aux partenaires d'exécution de regrouper les résultats de tous les Sous-Projets et de rendre compte des progrès réalisés sur l'intégration des questions de genre au niveau du programme.

La stratégie d'intégration des questions de genre du MedProgramme est mise en œuvre par l'intermédiaire de plans d'action pour l'égalité des genres qui ont été conçus pour chaque Sous-Projet, décrivent les activités spécifiques à entreprendre dans un délai déterminé et sont assortis d'objectifs, d'un budget et de responsabilités incombant aux partenaires d'exécution concernés. Une série de plans d'action pour l'égalité des genres ont été préparés pour les Sous-Projets 1.1, 2.1, 2.2 et 4.1 afin d'orienter les activités des projets portant spécifiquement sur l'autonomisation des femmes et l'égalité des genres et de garantir qu'une approche tenant compte des questions de genre soit appliquée dans le cadre du suivi et des évaluations.

Les consultations axées sur l'état des lieux de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des genres qui sont actuellement menées avec les partenaires d'exécution devraient s'intensifier lorsque tous les Sous-Projets seront entrés dans leur phase de mise en œuvre. Parallèlement, l'expertise relative aux questions de genre disponible au sein de l'Unité de coordination du MedProgramme renforce la capacité d'intégration des questions de genre et les résultats au niveau du PNUE/PAM.

À cet égard, l'un des principaux aboutissements sera la création d'une communauté de pratique d'ici au deuxième trimestre de 2021 afin de renforcer les capacités des principaux partenaires du MedProgramme en matière d'autonomisation des femmes et d'égalité des genres et, plus précisément : d'améliorer la compréhension des questions de genre dans certains sous-secteurs de l'environnement, de promouvoir l'obtention de résultats dans le domaine de l'égalité des genres, de recenser les possibilités de soutenir les occasions qui se présentent aux femmes et aux filles dans la région méditerranéenne, de promouvoir l'apprentissage et l'enrichissement mutuel en partageant les enseignements tirés et de s'aligner sur la dynamique politique en faveur des objectifs d'égalité entre les genres (ODD 5) et les engagements financiers connexes.

4. Justification du plan de travail annuel

La planification, les activités de cadrage et les analyses qui ont été menées jusqu'à présent dans le cadre du Sous-Projet 4.1 ont jeté les bases des travaux d'élaboration des outils et des services que le projet commencera à déployer graduellement dans l'ensemble du MedProgramme. Cet état d'avancement constitue la base de l'établissement du calendrier pour la poursuite des travaux en 2021, tel que décrit dans le document UNEP/MED WG.497/3 (Plan de travail 2021-2022).

Les activités suivantes seront notamment lancées au cours des douze prochains mois :

- Consultations structurées avec les partenaires et les parties prenantes afin de réévaluer rapidement les besoins en matière de capacités et de recueillir des contributions stratégiques pour affiner la portée des activités de gestion des connaissances et d'apprentissage ainsi que pour valider la conception des résultats attendus du Sous-Projet 4.1.
- Conception, élaboration et développement initial de la plateforme de gestion des connaissances du MedProgramme.
- Création de l'identité visuelle du MedProgramme et fourniture des premiers supports de vulgarisation (court métrage, infographie, brochure).
- Élaboration des composants supplémentaires des mécanismes de suivi du MedProgramme, y compris le bulletin du MedProgramme (une publication semestrielle destinée à diffuser des informations sur l'état d'avancement du programme et à faire participer un large éventail de parties prenantes), la réunion du groupe de coordination et la réunion annuelle d'évaluation du MedProgramme.
- Lancement des plans d'action pour l'égalité des genres relatifs à chaque Sous-Projet et évaluation des progrès réalisés par rapport au cadre de suivi de l'égalité des genres du MedProgramme.

Annexe I

Aperçu des résultats, des composantes et des Sous-Projets du MedProgramme et des domaines d'intervention concernés du FEM

Résultat du MedProgramme	Composante du MedProgramme	Sous-Projet	Domaines d'intervention du FEM
1. Dans les points chauds et les bassins versants côtiers, une réduction mesurable des substances chimiques et des déchets nocifs (polluants organiques persistants, mercure) ainsi que des excès de nutriments ayant une incidence sur la santé humaine et les habitats côtiers a été obtenue.	1. Réduction de la pollution d'origine tellurique dans les zones sensibles côtières prioritaires et mesure des progrès réalisés.	1.1. « Réduction de la pollution provenant des produits chimiques et des déchets nocifs dans les zones gravement polluées de la Méditerranée et mesure des progrès réalisés » (ID FEM 9684)	IW et CW
		1.2. « Projet d'investissement dans les zones gravement polluées en Méditerranée » (ID FEM 9717)	IW
		1.3. « Financement de technologies environnementales avancées dans le bassin de la Méditerranée en faveur d'hydrosystèmes et de côtes propres » (EnviTeCC) (ID FEM 9691)	IW et CW
2. Les investissements privés ou publics permettent de réduire la pollution dans les zones côtières et les bassins versants prioritaires grâce à l'amélioration des systèmes de gestion de l'eau et des eaux usées et à l'introduction de technologies et de pratiques modernes et efficaces.	2. Amélioration de la durabilité et de la résistance climatique dans la zone côtière.	2.1 « Zones côtières de la Méditerranée : Sécurité de l'eau, résilience climatique et protection de l'habitat » (ID FEM 9687)	IW
2.2 « Zones côtières de la Méditerranée : Gestion du Nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes » (ID FEM 9685)		IW	
3. Les pays côtiers sont en mesure d'évaluer les tendances et les progrès réalisés.			
4. La durabilité des zones côtières a été renforcée par l'adoption de stratégies nationales globales de GIZC et de plans et d'instruments de gestion des zones côtières, par l'entrée en vigueur de mesures techniques, réglementaires, économiques et commerciales en matière de consommation et de production durables ainsi que par			

Résultat du MedProgramme	Composante du MedProgramme	Sous-Projet	Domaines d'intervention du FEM
<p>l'amélioration de l'égalité des genres.</p> <p>5. La résilience aux variations et aux changements climatiques et la sécurité hydrique des populations côtières ont été accrues grâce au renforcement de la durabilité des services rendus par les aquifères côtiers et par les habitats côtiers liés aux eaux souterraines.</p> <p>6. L'équilibre des utilisations concurrentes de l'eau est amélioré grâce à une gouvernance intégrée de l'eau, de l'alimentation, de l'énergie et des écosystèmes.</p>		<p>Projet du Fonds spécial pour les changements climatiques : « Renforcement de l'adaptation régionale au changement climatique dans les zones marines et côtières de la Méditerranée » (ID FEM 9670)</p>	CC
<p>7. Le nombre de paysages marins protégés en Libye a été élargi et leur gestion a été améliorée grâce à la mise en œuvre de la stratégie nationale libyenne relative aux zones marines protégées.</p>	3. Protection de la biodiversité marine	3.1. Appui à la gestion et élargissement des zones marines protégées en Libye (ID FEM 10158)	BD
<p>8. La prise en compte accrue des enseignements tirés et des connaissances de pointe acquises dans le cadre de l'ensemble des interventions et de la participation active aux activités, communautés de pratique et manifestations du réseau « Eaux internationales » IW:LEARN améliorent la capacité des principales parties prenantes régionales et de la communauté mondiale des eaux internationales à renforcer leur résilience face aux changements climatiques, à préserver les ressources côtières, à protéger la biodiversité et à restaurer les écosystèmes côtiers.</p>	4. Gestion des connaissances et coordination du programme	4.1. « Projet de soutien régional en faveur de l'environnement et du climat du grand écosystème marin de la mer Méditerranée » (ID FEM 9686)	IW et CW

